

PUISSANCE TRI+

LA LETTRE D'INFORMATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES LOIR ET SARTHE

www.sictomls.fr

“**Triez sans hésiter**”

À partir du 1^{er} janvier, nos consignes de tri évoluent pour se simplifier. Comme déjà 24 millions de Français, triez sans hésiter et déposez dans votre conteneur jaune tous les emballages sans exception, y compris les pots de yaourt, les sachets, les suremballages, les barquettes en plastique...

À travers cette initiative, nous contribuons à améliorer le taux de recyclage des emballages et à donner à chacun la possibilité de maîtriser sa facture.

Cette nouvelle année est aussi l'occasion de se féliciter de la baisse du tonnage des ordures ménagères qui est un des résultats de l'évolution positive du service, avec la baisse de la redevance moyenne par habitant de 15 % et la réduction des gaz à effet de serre grâce à la nouvelle fréquence de collecte tous les 15 jours.

Dans cet élan positif, toute l'équipe en profite pour vous présenter ses meilleurs vœux.



André SEGUIN,
Président du Sictom
Loir et Sarthe

Bilan 2018, des chiffres qui comptent !



135 kg ↓
114 kg

d'ordures ménagères collectés par habitant sur le Sictom Loir et Sarthe en 2018 suite au changement de fréquence et à l'évolution de la redevance incitative (135 kg depuis 10 ans / objectif 2020 : 110 kg par habitant)

70€ ↓
60€

c'est la redevance moyenne par habitant en 2018, contre 70€ en 2017 (alors que la moyenne nationale est de 90€).

- 56.000 km'

DEPUIS LA RÉDUCTION DE LA FRÉQUENCE DE COLLECTE
TOUS LES 15 JOURS, LES CAMIONS PARCOURENT MOINS DE KILOMÈTRES.
UNE ÉVOLUTION QUI CONTRIBUE AUSSI À LA BAISSÉ DES ÉMISSIONS DE GAZ
À EFFET DE SERRE ET À UNE MOINDRE DÉGRADATION DE LA VOIRIE.



LE BON GESTE À SUIVRE

Plus d'un usager sur deux présente son conteneur ordures ménagères une fois par mois ou moins, se maintenant ainsi dans le forfait de 6 levées par semestre.

Consultez les solutions pour maîtriser votre facture :
Extension des consignes de tri (page 2), réemploi et économie circulaire sur le territoire (page 4), compostage (www.sictomls.fr)

Le saviez-vous ?

1/3

seulement de la redevance finance le service de collecte.

Votre service déchets est un service public obligatoire qui comprend également la gestion des déchèteries, le traitement des ordures ménagères, le tri des déchets recyclables, la fourniture et la maintenance des conteneurs individuels et des colonnes à verre, la prévention en matière de réduction des déchets...





Nouvelles consignes de TRI

JE TRIE DÉJÀ



TOUS LES PAPIERS

(papiers, journaux, magazines, publicités, enveloppes, catalogues...)



LES CARTONS D'EMBALLAGE ET BRIQUES ALIMENTAIRES

(boîtes, suremballages, cartonnets...)



LES EMBALLAGES MÉTALLIQUES

(boîtes de conserve, canettes, barquettes en aluminium, aérosols...)



LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

(bouteilles, flacons, bidons, films, sacs et sachets...)

NOUVEAU

À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2019, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

JE TRIE EN + : POTS DE YAOURT, DE CRÈME FRAÎCHE, SACHETS ALIMENTAIRES, DE CONGÉLATION, TUBES DE DENTIFRICE, DE CRÈME COSMÉTIQUE, BARQUETTES EN PLASTIQUE ET EN POLYSTYRÈNE (BEURRE, JAMBON, VIANDE, ŒUFS...)



LE TRI ET LA COLLECTE, EN PRATIQUE



LE TRI

MON CONTENEUR JAUNE EST DEVENU TROP PETIT ?

L'évolution des consignes de tri augmente le volume de vos déchets recyclables. Vous pouvez à tout moment, solliciter les services du Sictom pour faire évoluer la taille de votre conteneur (180l, 240l, ou 360l) sans coût supplémentaire.

Faites votre demande via le site sictomls.fr ou par téléphone au 02 41 37 56 89.

SUIS-JE LIMITÉ(E) DANS LA PRÉSENTATION DE MON CONTENEUR JAUNE À LA COLLECTE ?

Non, vous pouvez le présenter aussi souvent que nécessaire sans impact sur votre facture, en tenant compte du calendrier de collecte.

UNE ERREUR DE TRI... EST-CE GRAVE ?

Une couche déposée dans le conteneur jaune et qui passe sur la chaîne de tri occasionne un coût supplémentaire. En effet, celle-ci sera réacheminée vers son lieu de traitement adéquat.

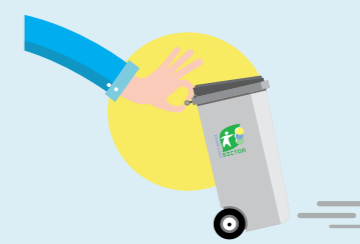
En 2018, 13% des déchets déposés dans le conteneur jaune étaient mal triés, ce qui représente un surcoût de 52 000€ pour la collectivité (soit 1 €/habitant).

VOUS AVEZ TROUVÉ UNE ÉTIQUETTE "ERREUR DE TRI" SUR VOTRE CONTENEUR ?

Notre agent a constaté la présence de déchets non recyclables dans votre conteneur jaune. Consultez votre mémo tri pour retirer les indésirables et présentez-le de nouveau à la prochaine collecte.

J'AI UN DOUTE SUR LA DESTINATION DE MON DÉCHET ?

En cas de doute, préférez toujours jeter le déchet dans votre conteneur ordures ménagères.



LA COLLECTE

JE FAIS FACE À UN APPORT DE DÉCHETS EXCEPTIONNEL, QUE DOIS-JE FAIRE ?

Sur notre territoire, des bacs d'apport volontaire à contrôle d'accès sont à votre disposition en cas de surplus exceptionnel de déchets, pour les ordures ménagères et les papiers/emballages (voir leurs emplacements sur www.sictomls.fr).

La carte du service déchets (la même qui donne accès aux déchèteries) est nécessaire. Elle est à demander au préalable au SICTOM ou sur www.sictomls.fr.

Chaque utilisation du bac ordures ménagères est décomptée 2€ par ouverture du tambour de 60 litres, en prestation annexe sur votre facture. En revanche, le bac jaune est libre d'accès.

MON CONTENEUR N'A PAS ÉTÉ COLLECTÉ, POURQUOI ?

Le conteneur était sans doute mal positionné pour sa collecte ou a été sorti trop tard. Il doit être placé ouvert du couvercle côté rue, la veille du jour de collecte.



Le tri, pour les coquilles d'huîtres aussi !

Dans les 4 déchèteries du territoire, vous pouvez déposer vos coquilles d'huîtres du 22 décembre au 11 janvier prochains.



Économie circulaire, c'est d'actualité !

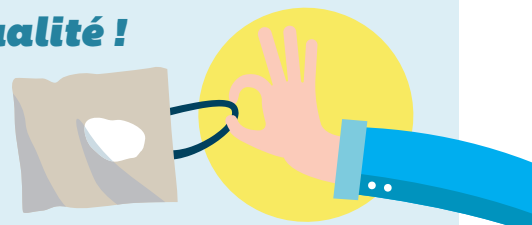


2^E DÉFI ZÉRO DÉCHET : C'EST PARTI !

De janvier à juin 2019, de nouvelles familles du territoire relèveront le challenge Zéro Déchet, comme l'ont déjà fait avant elles 10 autres foyers. Le Sictom les accompagnera au travers d'ateliers, de visites originales, d'échanges sur les gestes et les bonnes pratiques à mettre en place au quotidien. **À la clef : réduction des déchets, hausse du pouvoir d'achat... tout en préservant la planète !**

VOTRE COMMERÇANT ZÉRO DÉCHET

Et si vous passiez aux courses en vrac ? En vous munissant de sacs en tissu ou de contenants réutilisables, vous réduirez considérablement votre production de déchets. Pour que la transition se fasse en douceur, le Sictom a dernièrement lancé un questionnaire aux commerçants du territoire afin d'expliquer, rassurer et lancer une dynamique locale.



Le saviez-vous ?

6 kg
de sacs
en papier

C'est l'économie que permettent de réaliser, par an, les courses en vrac pour une famille de quatre personnes (et seulement au rayon fruits et légumes !)

Les déchets... une vraie ressource !

Une nouvelle démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) vient d'être lancée sur le secteur de Durtal (après celui de Seiches). L'objectif : créer des nouvelles synergies entre 28 entreprises en mutualisant leurs ressources ou en effectuant des achats groupés (cartons, broyeurs à végétaux, matériel, etc.). **Originale, cette initiative permet également de transformer les déchets des uns en ressources des autres.**

Économie circulaire, en action sur le territoire

ET SI AU LIEU DE JETER, ON RÉUTILISAIT, RÉPARAIT OU RECYCLAIT ? L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE PERMET DE REPENSER NOS MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION. L'OBJECTIF : OPTIMISER L'UTILISATION DE NOS RESSOURCES NATURELLES ET RÉDUIRE LE GASPILLAGE POUR LIMITER NOTRE IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT. TOUR D'HORIZON DES INITIATIVES QUI FONT RECETTE SUR LE TERRITOIRE.

Eco-Défis, les entreprises s'engagent

Le label Eco-Défis valorise les entreprises qui mettent en place des actions concrètes en faveur de l'environnement :

déchets, emballages, énergie, transport, eau, produits, sociétal et développement durable. Pour obtenir le label, les artisans et commerçants volontaires doivent relever 3 défis dans 3 thématiques différentes. 8 entreprises du territoire ont été labellisées Eco-Défis en 2018 : 1 auto-école à Corzé, 1 pressing à Andard, 2 salons de coiffure à Saint-Mathurin-sur-Loire et Tiercé, 1 fleuriste à Durtal, 1 entreprise de récupération agricole à Baracé, 1 boulangerie à Châteauneuf-sur-Sarthe, 1 salon d'esthétique à la Daguenière.



UN ENGAGEMENT QUI DÉCOIFFE

« Mon nouveau salon de coiffure allie esthétique et environnement. Il est équipé de dispositifs permettant de réduire la consommation d'eau et la pénibilité pour le personnel. Pour réduire les déchets, nous privilégions l'utilisation de fournitures lavables. Nous utilisons de plus en plus de produits naturels pour les shampoings et les colorations. »

Séverine CHASSAIN

Salon « À votre image » à Saint-Mathurin-sur-Loire

Ils en parlent



TERREAU FERTILE

« Pour réaliser des économies d'eau, nous avons installé des mousseurs sur tous nos robinets... une belle économie pour notre activité qui utilise beaucoup d'eau chaque jour ! Je sensibilise aussi mes employés au développement durable. C'est une démarche d'équipe, nous devons tous acquiescer les bons réflexes. »

Jérôme LÉBOUCHER

Fleuriste « Aux temps fleurs » à Durtal



BAGUETTE À ÉLECTRICITÉ

« En plus des travaux que nous avons réalisés dans la boulangerie pour diminuer notre consommation, nous avons investi dans un triporteur à assistance électrique afin de livrer les baguettes dans les machines à pain. On protège la planète, tout en économisant du carburant ! »

Jean-Luc et Bénédicte BOURNEUF

Boulangers à Châteauneuf-sur-Sarthe

PUISSANCE TRI+

N° 3 • DÉCEMBRE 2018

LA LETTRE D'INFORMATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES LOIR ET SARTHE - WWW.SICTOMLS.FR - DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: ANDRÉ SEGUIN - RÉDACTION & RÉALISATION: AGENCE LINER COMMUNICATION - IMPRESSION 24 000 EXEMPLAIRES. CETTE LETTRE EST IMPRIMÉE SUR PAPIER 100 % RECYCLÉ.